Le premier décembre deux mil vingt convocation pour le conseil municipal du quatorze décembre deux mil vingt à vingt heures.

ORDRE DU JOUR

- Hommage à Samuel PATY
- Règlement intérieur du Conseil municipal
- Révision des tarifs pour 2021
- Subventions aux écoles pour 2021
- Gestion du personnel communal
- Utilisation des crédits par anticipation
- Assurance statutaire : consultation pour le contrat-groupe du CDG
- Point sur l'avancement des travaux en cours
- Comptes rendus des différentes commissions
- Rénovation de l'éclairage des terrains de football
- Appels à projet DETR 2021
- Rythmes scolaires : rentrée 2021
- Illuminations Noël 2020
- Haut Léon Communauté : transfert de compétence GEMA, groupements de commande
- SDEF: programmes triennaux 2021, 2022, et 2023
- Départs en retraite
- Questions diverses

Le Maire

Aline CHEVAUCHER

SESSION ORDINAIRE

Le quatorze décembre deux mil vingt à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Le Cristal, sous la présidence de Aline CHEVAUCHER, maire.

<u>Etaient présents</u>: A. CHEVAUCHER, maire, O. MONCUS, A. MARC, JP. CAER, V. LE BOULCH, M. SAILLOUR, MH. PETIT-CHOPIN, JM. SEVERE, M. QUILLEVERE, A. LE BIAN, K. KERNEIS, D. LE GALL, A. BOULC'H, R. JEZEQUEL, L. PENNORS, H. GUENA, M. VILLENEUVE, G. KERBIRIOU, D. CAZUC, H. BEAUMIN

Excusée : MY LE MESTRE, E. TANGUY

Absent: JJ. HIRRIEN

Jean-Paul CAER a été nommé secrétaire.

Hommage à Samuel PATY

L'assassinat de Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie, en charge de l'enseignement moral et civique, au collège du Bois d'Aulne à Conflans-Sainte-Honorine est un acte barbare et révoltant que rien ne peut justifier.

La commune de PLOUENAN adresse ses sentiments de profonde sympathie à sa famille, ses amis, ses collègues et ses élèves, et partage l'émotion qui a saisi le pays tout entier. Elle assure de sa solidarité et de son soutien l'ensemble du corps enseignant, dont la mission d'éveil à la connaissance, de formation de l'esprit critique et de la liberté de penser par soimême est irremplaçable et constitue un pilier essentiel de la formation que la République doit à ses citoyens.

Les élus connaissent et reconnaissent l'engagement et le dévouement au service de nos enfants et de nos jeunes, des enseignants et de tous les personnels éducatifs qui concourent au fonctionnement quotidien des établissements d'enseignement.

Mais, ce n'est pas seulement la communauté éducative qui est endeuillée : c'est toute la France et la République, contestées dans leurs principes fondateurs. Car au-delà de cet acte odieux, une nouvelle fois c'est la liberté d'expression et le principe de laïcité, tels que nos lois, notre volonté commune et notre histoire les conçoivent, qui sont violemment mises en cause. Et cela nous ne l'acceptons pas, car ce serait vider de leur sens les valeurs de Liberté, d'Egalité et de Fraternité qui figurent aux frontons de nos mairies.

Pour rappeler son attachement aux grands principes de la République et l'immense respect dû à celles et ceux qui ont pour mission de former les citoyens de demain, la commune de PLOUENAN a affiché sur la mairie une banderole « jesuisenseignant » et a mis en berne le drapeau français.

Le conseil municipal décide de respecter une minute de silence.

Règlement intérieur du conseil municipal

Mme le Maire explique que l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus (3 500 habitants précédemment) de se doter d'un règlement intérieur.

Mme le Maire donne lecture du projet de règlement intérieur, règlement que chaque conseiller municipal a reçu au préalable, à domicile, le 2 décembre 2020 afin qu'il puisse en prendre connaissance. Aucune observation n'est présentée par les élus.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve le règlement du conseil municipal présenté par Mme le Maire.

Révision des tarifs communaux pour 2021

Mme le Maire rappelle que chaque année le conseil municipal fait le point sur les tarifs communaux.

Elle propose qu'une réflexion soit menée en 2021 sur cette question pour une réévaluation éventuelle et une simplification des tarifs du Cristal.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, maintien les tarifs actuels jusqu'à nouvelle délibération.

Subventions aux écoles pour 2021

Mme LE BOULCH récapitule les subventions versées aux écoles en 2020 :

Fournitures scolaires

Pour tout élève de l'école privée de Kerellon domicilié à PLOUENAN une subvention de 35 euros

Piscine

Prise en charge totale par la commune de l'activité « Piscine » (soit 2, 10 euros par séance et par enfant de PLOUENAN) dans les trois écoles sur trois cycles (soit trente séances par enfant sur sa scolarité en primaire et maternelle).

Activités extra-scolaires

Aux écoles privée et publiques de la commune une subvention extra-scolaires de 20 euros par élève de PLOUENAN. Cette subvention permet aux écoles de financer librement certaines activités.

Mme le Maire rappelle que la commune prend en charge, dans les écoles publiques,

- la maintenance du photocopieur
- les fournitures scolaires, par enfant de PLOUENAN, à hauteur de 35 euros auxquels s'ajoutent 5 euros pour l'achat de fichiers et manuels soit 40 euros par enfant de PLOUENAN

Mme le Maire propose la reconduction à l'identique des subventions aux écoles.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide le maintien, pour 2021, des subventions aux écoles.

Ecole Simone Veil : restauration scolaire

Mme le Maire explique que le contrat avec la cuisine centrale de la ville de MORLAIX arrive à échéance le 31 décembre 2020. Mme LE BOULCH rappelle le choix du repas à 4,5 éléments pour lutter contre le gaspillage (4 éléments deux jours et 5 éléments deux jours).

La cuisine centrale propose le maintien des tarifs jusqu'à juillet 2020 soit

Tarif primaires/adultes 2,79 €HT, 2,94 €TTC

Tarif maternelles 2,72 €HT, 2,87 €TTC

Une négociation sera menée au cours du 1^{er} trimestre 2021.

Elle rappelle le prix facturé aux familles, tarif basé sur le tarif « primaires », les maternelles nécessitant plus de personnel :

3,10 €/repas pour un enfant

(2,79€HT, 2,94 €TTC + 0,15 € pour l'eau et le pain soit 3,09 €/repas)

1, 55 €/repas pour le troisième d'une fratrie

6, 20 €/repas pour un adulte

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Autorise Mme le Maire à signer l'avenant correspondant avec la cuisine centrale aux conditions indiquées ci-dessus,

Autorise Mme le Maire à engager des négociations avec la ville de MORLAIX.

Gestion du personnel communal

Mme le Maire rappelle que chaque conseiller a été destinataire de l'organigramme de la commune.

Départs en retraite

Après Anne-Marie MIOSSEC, ATSEM à l'école Simone Veil, remplacée par Marine JEFFROY, contractuelle, le 1^{er} septembre 2020, font valoir leurs droits à la retraite :

Armelle SAILLOUR, cantinière à Kerellon et femme de ménage, le 1er janvier 2021

Olivier MILIN, agent technique polyvalent, le 1^{er} mars 2021

Martine GONCALVES, ATSEM à l'école publique de Penzé, le 1^{er} mai 2021

Roland LE GOFF, responsable des services techniques en fin d'année 2021.

Cadeau de départ en retraite

Mme le Maire propose de prendre une délibération générale fixant la valeur des cadeaux offerts aux agents partant en retraite.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide que la Commune offrira à chaque agent partant en retraite un bon d'achat de 250 euros.

Mme le Maire rappelle que les agents bénéficient également d'une prime avec le CNAS (170 € minimum + 10 €/an au-delà de 5 ans).

Départs volontaires et remplacements

Restaurant scolaire de kerellon : Elodie PRISER qui assurait le remplacement de Armelle SAILLOUR, en congé maladie, ne souhaitent pas renouveler son contrat qui se termine le 31 décembre 2020. Elodie ANDRE, qui a déjà travaillé pour nous à l'école de Penzé, va assurer le poste de cantinière jusqu'au recrutement d'un agent titulaire.

A kerellon, se pose aussi la question du service du repas qui nécessite la présence d'une deuxième personne pendant 1H30 de 12H à 13H30. Une réflexion est menée avec l'OGEC pour trouver une solution pérenne.

Service administratif : Sandrine LE TRAON est recrutée à la mairie de la Roche-Maurice, par mutation, à compter du 18 février 2021. Une annonce de recrutement a déjà été lancée sur le site « Emploi territorial ».

Services techniques : le remplacement de Olivier MILIN est à prévoir rapidement.

Ecole de Penzé : suite au départ de Mme GONCALVES, il serait opportun de revoir l'organisation de l'emploi du temps des deux agents nécessaires au bon fonctionnement de l'école.

Ecole Simone Veil : Marine JEFFROY, contractuelle en remplacement de Anne-Marie MIOSSEC, est en congé de maladie. Il sera suivi d'un congé maternité. Elle est remplacée par Céline MICHEL. Andrée BERTHEVAS, en arrêt maladie, est remplacée par Laëtitia DIROU.

Création d'un poste d'adjoint administratif

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service administratif, il convient de créer un emploi d'adjoint administratif.

Mme le Maire propose donc la création d'un poste d'adjoint administratif à temps complet à compter du 1^{er} février 2021.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Décide d'adopter la proposition de Mme le Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à lancer la procédure de recrutement. Il précise que si le poste ne peut être pourvu de façon statutaire, il pourra être pourvu, temporairement de façon contractuelle, la rémunération se faisant sur la base de la grille du cadre d'emplois d'adjoint administratif en fonction des compétences de la personne recrutée.

Création d'un poste d'adjoint technique

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services techniques, il convient de créer un emploi d'adjoint technique.

Mme le Maire propose donc la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2020.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Décide d'adopter la proposition de Mme le Maire et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à lancer la procédure de recrutement. Il précise que si le poste ne peut être pourvu de façon statutaire, il pourra être pourvu,

temporairement de façon contractuelle, la rémunération se faisant sur la base de la grille du cadre d'emplois d'adjoint technique en fonction des compétences de la personne recrutée.

<u>Utilisation des crédits par anticipation</u>

Mme le Maire donne connaissance à l'assemblée de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales qui stipule que, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Mme le Maire sollicite du conseil municipal cette autorisation.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de l'article ci-dessus,

A l'unanimité des membres présents,

Autoriser Mme le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Assurance statutaire : consultation pour le contrat-groupe du CDG

La commune de PLOUENAN est adhérente au contrat-groupe d'assurance proposé par le CDG29 pour couvrir les risques engendrés par l'absence des agents pour raisons de santé : congés maladie, congés maternité-paternité-adoption, congés pour accident du travail ou maladie professionnelle. Le contrat en cours rassemble 171 communes et EPCI et arrive à échéance le 31 décembre 2021. Le CDG 29 va le remettre en concurrence par une procédure de marché public. Un nouveau contrat sera conclu à partir du 1^{er} janvier 2022 pour 4 ans.

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'elle a donné mandat au CDG29 pour que la commune participe à cette démarche. Cela n'engage nullement la commune. A l'issue de la procédure, au vu des résultats et des avantages relatifs au contrat retenu la commune décidera ou non d'adhérer au contrat-groupe.

Point sur l'avancement des travaux en cours

Programme Voirie 2020

Le programme Voirie 2020 a été attribué à l'entreprise COLAS pour un montant de 94 585,50 €HT, 113 502,60 €TTC. M. Jean-Paul CAER fait le point sur l'avancement des travaux.

Les travaux sur les secteurs VC 13, trottoirs le long de la RD n° 65 et Milinou ont été réalisés début novembre 2020.

Compte tenu de la météo peu favorable, les travaux d'enrobé EASYCOLD sont reportés au printemps 2021, sur le retour des beaux jours, afin de garantir une meilleure pérennité des travaux.

Comptes rendus des différentes commissions

Visite de M. le Sous-Préfet

Mme le Maire informe les conseillers qu'elle a reçu M. le Sous-Préfet, M. MANCIET, le vendredi 27 novembre 2020 en présence de ses adjoints.

Ont été évoqués principalement les points suivants :

- le Tiers lieu à l'Espace Enfance/Jeunesse
- l'école de Penzé
- le projet Ages et Vies

La question de l'école de Penzé a fait l'objet d'une deuxième réunion, en mairie, le jeudi 3 décembre 2020, en présence des maires de TAULE et GUICLAN. Lors de cette réunion, il a été décidé de faire passer la commission de sécurité de l'arrondissement de Morlaix qui se réunira le jeudi 17 décembre 2020 à 14h30.

<u>Commission Vie scolaire, enfance/jeunesse, animation du 3^{ème} lieu, vie associative : sport et culture, patrimoine</u>

Mme Véronique LE BOULCH prend la parole.

Affaires scolaires

Mme LE BOULCH a participé, en visioconférence, aux conseils d'école

Le 3 novembre à l'école Simone Veil : les enfants sont agités à la cantine. Les parents ont été informés de ce manque de discipline.

Le 5 novembre à l'école de Penzé : Mme LE BOULCH affirme qu'elle ne restera pas au prochain conseil d'école si les parents continuent à avoir un comportement inadapté.

Elle précise que les travaux de réfection des fenêtres et de la toiture sont estimés à environ 200 000 euros.

Les écoles ont du mal à se projeter dans la situation sanitaire actuelle.

<u>ALSH</u>

Il n'y aura pas de mutualisation pendant les vacances de NOEL cette année. Une sortie est tout de même prévue pour les 10-13 ans.

Les activités extra scolaires devraient reprendre à la rentrée de janvier. Le conseil municipal décide la gratuité des activités du second trimestre pour compenser les périodes de confinement.

Sandrine LE BRAS travaille sur deux projets en concertation avec les écoles : « Sécurité routière » et « Usage des écrans et jeux vidéo ».

Médiathèque

Une réunion s'est tenue le 20 octobre 2020 avec M. BIHORE et M. LE BECHENNEC de la Bibliothèque Du Finistère pour relancer le Tiers lieu. Divers points ont été abordés : lancement d'un questionnaire par le biais du bulletin, réaménagement des locaux, étude pour une mise en réseaux des bibliothèques de HLC.

Le drive a très bien fonctionné pendant le confinement.

Vie associative

Michael VILLENEUVE rappelle que les salles communales sont toujours fermées à ce jour. Seuls les enfants ont pu reprendre le foot en extérieur et le judo pendant les vacances.

Les associations ont également du mal à se projeter.

Organisation du temps scolaire : rentrée 2021

Les horaires des enseignements sont arrêtés par le directeur académique des services de l'éducation nationale. Une nouvelle décision doit être arrêtée pour les écoles publiques de PLOUENAN, le régime de 4 jours étant un régime dérogatoire.

La question a été soumise pour avis aux différents conseils d'école. L'école Simone Veil, par délibération du 3 novembre 2020 et l'école publique de Penzé par délibération du 5 novembre 2020 ont émis un avis favorable au maintien du régime dérogatoire des 4 jours pour la rentrée 2021.

Suite à ces consultations, le conseil municipal décide le maintien du régime des 4 jours pour la rentrée 2021.

<u>Commission Administration générale, citoyenneté, transition numérique, nouvelles technologies, communication</u>

- M. Maël SAILLOUR rend compte des travaux de sa commission qui s'est réunie le 17 septembre 2020 et le 2 décembre 2020 :
- Refonte du site Internet : le site actuel a été réalisé il y a 11 ans. Il serait nécessaire de le relooker.

Une consultation a été lancé auprès de trois entreprises : Eness, Pop Corn et Expression.

Eness, plus cher, est écarté. Quelques points restent à éclaircir sur les deux autres propositions.

- Tableau d'affichage dynamique : Lumiplan, Display Média et Prismaflex ont fait une offre.
- M. SAILLOUR propose de retenir l'offre de Lumiplan pour un prix de 29 160 €TTC. Quelques points restent à définir plus précisément.

Le conseil municipal approuve ce projet, retient l'offre de Lumiplan et autorise Mme le Maire à engager la dépense.

Une réflexion est menée également sur l'affichage de banderoles qui pourrait se faire sur des supports en bois comme à PLOUZEVEDE. Ces palissades seraient installées aux entrées de bourg. Roland LE GOFF a estimé à 500 euros chaque support.

Mme le Maire précise que ce même tableau est installé à PLOUVORN.

- Déambulation dans PLOUENAN

Maël SAILLOUR et Jean-Michel SEVERE travaille sur un circuit mettant en scène des cartes postales d'antan (Avant/Après). Ils préconisent la réalisation de 10 panneaux. Le circuit serait complété chaque année.

<u>Commission Environnement, cadre de vie, urbanisme, habitat, développement</u> <u>économique</u>

Olivier MONCUS explique que, pendant les confinements, il est resté, avec Mme le Maire, en contact avec les commerçants locaux. En soutien, une banderole a été installé à Kerlaudy et sur la mairie.

Sentier de randonnée « Circuit de Milinou » : le Département s'engage à faire des travaux d'entretien sur le chemin menant au château de Kerlaudy, condition préalable pour avoir l'accord des consorts SALUDEN et LE SAOUT.

M. MONCUS travaille également sur le schéma Vélo de HLC. Il souhaiterait la réalisation d'une piste PLOUENAN/SAINT POL DE LEON.

Jean-Michel SEVERE, membre de la commission économique de HLC, informe que Batibois va s'installer sur la zone de Kerlaudy et que le garage de la Rocade s'agrandit. Le conseil s'interroge sur le devenir des dépôts SICA suite à l'ouverture de la nouvelle plateforme à SAINT POL DE LEON.

Par ailleurs, 10 lots sont disponibles pour l'habitat à Lanveguen dans deux lotissements privés. Mme le Maire souhaite réaliser un nouveau lotissement à court terme.

Appel à projets DETR 2021

Rénovation de l'éclairage des terrains de football

Mme le Maire explique que l'éclairage des terrains de football de Kermaria Park est obsolète, défaillant et défectueux. Suite au passage à l'heure d'hiver, il ne permet même plus les entrainements qui avaient lieu habituellement en soirée.

Suite à ce constat, l'équipe municipale a décidé de le rénover en totalité. Sa réflexion a été guidée par trois objectifs :

- La transition énergétique : meilleure maîtrise de la consommation d'énergie et diminution de la facture énergétique
- Un éclairage habilité par la Fédération Française de Football (FFF) pour un classement E5
- Une qualité d'éclairage pour un confort optimal des joueurs

L'idée est surtout de rénover en augmentant la qualité de l'éclairage et en économisant les coûts d'exploitation et de maintenance de l'installation

Il y a une volonté de « classer » le terrain. Autrement dit, l'installation sera conçue pour être conforme au cahier des charges de la FFF, avec des objectifs précis à atteindre : Niveau E5 : Installations minimales utilisées pour les autres compétitions nationales et en compétitions régionales et de Districts.

Le choix d'un éclairage sportif LED, avec moins d'énergie monopolisée, est le plus judicieux :

- en efficience énergétique,
- en durée de vie,
- en coût d'exploitation et de maintenance
- et aussi en adaptation « sur mesure » de l'éclairage.

Il est nécessaire de refaire toutes les installations en même temps car cela est un gage d'une luminosité harmonieuse et de qualité.

Les devis ont été établis dans le respect de ces objectifs avec du matériel éligible aux subventions dans le cadre de la transition énergétique

Mme le Maire présente un tableau récapitulatif des différentes propositions faites par les entreprises EIFFAGE, LE BOHEC, ENGIE et EMPEREUR :

TERRAIN DES SPORTS – PROJECTEUR THORN

Terrain principal								
	EIFFAGE	LE BOHEC	ENGIE	EMPEREUR				
PROJECTEURS	12	14	10	14				
Lux moyen	166	166	166	166				
Option	Minuteur 125 €							
TOTAL H.T.	38.467,00 €	40.511,04 €	40.200 €					

Terrain entrainement								
	EIFFAGE		LE BOHEC	ENGIE	EMPEREUR			
Projecteurs	8		8	8	8			
Lux moyen	88		88	139	87			
Tranchées	Services techniques		Services	Services	Services			
fourreaux			Techniques	Techniques	Techniques			
Maçonnerie,	Eiffage		Services	Engie	Services			
massifs			Techniques		Techniques			
Ajout 2	Galva	Béton	Galva(1927,03 €)	Béton	Galva (1950 €)			
poteaux								
TOTAL H.T.	34 106,70 €	34 957,80 €	30 747,60 €	38.300,00€				

74 564,80 €
39 477,76 €

Après étude des devis, Mme le Maire préconise de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE, option poteaux béton, pour trois raisons :

- poteaux béton pour une harmonie du site
- prise en charge de la partie maçonnerie
- assurance d'une maintenance rapide en cas de panne

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE, option « Poteaux béton », pour un montant de 73 424,80 €HT, 88 109,76 €TTC,

Autorise Mme le Maire à signer le devis correspondant,

Décide d'inscrire les crédits au budget 2021,

Autorise Mme le Maire à déposer des demandes de subventions, pour un montant de 90 000 euros pour prendre en compte les imprévus éventuels, auprès de l'Etat (DSIL, DETR, et tout autre fonds étatique...) à hauteur de 50%, auprès de la Fédération Française de Football à hauteur de 15 000 € et auprès de toute autre collectivité ou organisme.

La commune de PLOUENAN participe ainsi de façon active à la relance de l'économie locale en engageant ces travaux très rapidement.

Tiers lieu

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la définition du Tiers lieu : le 1er lieu c'est la sphère privée, le 2ème lieu c'est le domaine du travail, le 3ème lieu c'est l'espace dédié à la vie sociale.

On peut le définir comme un espace neutre qui permet des rencontres autres que celles possibles dans les sphères privées et professionnelles. Tous les participants sont sur un même pied d'égalité, un espace vivant, marqué par la curiosité, l'ouverture d'esprit et le respect de l'autre, un espace abordable de par son implantation et ses horaires d'ouverture, un espace pour rompre la solitude et contrer l'ennui, un espace qui éveille un sentiment, d'appartenance à un groupe ou une communauté, un espace dont les usagers construisent la richesse, un espace propice aux échanges et au débat, un espace « thérapeutique » de par le bien-être qu'il procure, un espace « politique » qui incite au développement des associations et des réseaux.

Mme le Maire souhaite développer ce concept à l'Espace Enfance/Jeunesse, bâtiment accueillant l'ALSH et la médiathèque et sous-exploité actuellement.

Suite à un diagnostic établi en collaboration avec la Bibliothèque Départementale du Finistère, Mme le Maire propose, afin de développer cette nouvelle politique, un réaménagement des locaux.

En effet, il est indispensable de réorganiser les espaces, d'acquérir du mobilier, de créer un espace de Coworking, de développer le numérique. Tous ces aménagements devront être pensés avec une connotation « sanitaire ». Le bâtiment dispose d'ores et déjà d'une infirmerie avec un lit et de cinq points d'eau. Il serait possible d'en installer d'autres surtout dans le hall d'entrée.

Mme le Maire propose d'inscrire un budget de 500 000 euros au budget 2021 et de solliciter diverses subventions.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Approuve ce projet,

Décide d'inscrire un crédit de 500 000 euros au budget primitif 2021,

Autorise Mme le Maire à faire des demandes de subventions auprès de l'Etat (DSIL, DETR et tout autre fonds étatique...), du Département et auprès de toute autre collectivité ou organisme.

La commune de PLOUENAN participe ainsi de façon active à la relance de l'économie locale en engageant ces travaux très rapidement.

Illuminations Noël 2020

Mme le Maire attire l'attention des conseillers sur les nouvelles illuminations de Noël 2020 fournies par l'entreprise Lumières et Créations de Landerneau :

- le parvis de l'église avec la boîte aux lettres du père Noël pour un montant de 4 077,60 €TTC
- Kerlaudy, Penzé et le square de Croas ar Vilien pour 4 327,20 €TTC
- Projection dynamique sur l'église pour 2 400 €TTC

Soit un total de 10 804,80 €TTC.

Haut Léon Communauté

Transfert de compétence GEMA

Vu les statuts de Haut-Léon Communauté.

Considérant que par délibération du Conseil Communautaire du 14 octobre 2020, Haut-Léon Communauté souhaite, non seulement, confier l'exercice de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) au Syndicat Mixte de l'Horn, mais aussi, adhérer à cet Etablissement Public de Coopération Intercommunal;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE

- le transfert de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques GEMA » au Syndicat Mixte de l'Horn pour les Bassins Versants du territoire communautaire « Horn », « Kérallé », « Guillec », « Penzé » et « La Flèche » ;
- l'adhésion de Haut-Léon Communauté au Syndicat Mixte de l'Horn.

Groupements de commande

M. CAER explique que le 25 septembre dernier, les adjoints aux travaux des communes membres de Haut-Léon Communauté se sont réunis pour faire le point sur les groupements de commande. Lors de cette réunion, il avait été convenu de relancer le groupement de commande « Balayage de voirie ». Suite à une mise en concurrence, c'est l'entreprise BREMAT qui a obtenu le marché à bon de commande de balayage de voirie.

Plusieurs autres suggestions de groupements ont été émises : travaux de voirie, réfection de tranchée en enrobé à chaud, achat d'enrobé à froid en carrière, achat de matériaux de carrière 0/20 ou 0/30, entretien de la vitrerie, contrôle technique des bâtiments, aires de jeux, entretien des chemins ruraux par une prestation de niveleuse, achat/LOA de véhicule, location ou achat de nacelle, achat de matériel informatique/logiciel métier, mutuelle pour les agents.

Les priorisations de PLOUENAN sont :

- 1- Contrôle technique des bâtiments, aires de jeux,
- 2- Achat de matériaux de carrière 0/20 ou 0/30
- 3- Location ou achat de nacelle

SDEF: programmes triennaux 2021, 2022 et 2023

Afin de préparer les programmes triennaux 2021, 2022, 2023, le SDEF demande de lui faire connaître les projets de la commune, en les détaillant par année, en électrification, éclairage public, dans le domaine de l'énergie et du numérique et des communications électroniques :

2021 Effacement des réseaux à Lanveguen

2021/2022 Lotissement communal

Mme le Maire propose d'étudier la question de contracter avec le SDEF un contrat d'entretien de l'éclairage public

Questions diverses

Affaires foncières

Cession à Bel Air

Mme le Maire fait part de la demande de Axelle Mélénec qui souhaite acquérir la parcelle appartenant à la commune, cadastrée section AB n° 434 de 1 424 m2 à Bel air pour y installer son activité de massages et bien-être.

Mme le Maire propose de lui céder cette parcelle au prix de 5,50 €/M2.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décide de céder à Mme Axelle Mélénec la parcelle cadastrée section AB n° 434 de 1 424 m2 située à Bel Air au prix de 5,50 €/m2.

Donne tous pouvoirs à Mme le Maire à l'effet de régulariser la vente, passer et signer l'acte, faire toutes les déclarations et en général faire le nécessaire.

L'acte de vente sera établi par Me BIZIEN, notaire à SAINT POL DE LEON.

Dossier JAOUEN à Kerlosquet

Mme le Maire explique qu'elle a été saisie par ME JUDEAU, notaire à PLOUVORN, du dossier de la vente JAOUEN à Kerlosquet à SAINT POL DE LEON.

En effet, son étude est en charge de la vente de la propriété des consorts JAOUEN sise à SAINT POL DE LEON pour les parcelles cadastrées section BD n°s 280, 428, 429 et par extension sur la commune de PLOUENAN au Carpont pour les parcelles cadastrées section B n°s 791 et 792.

La propriété est traversée, du point de vue cadastral, par une ancienne voie communale appartenant pour partie à la commune de SAINT POL DE LEON et pour partie à la commune de PLOUENAN. Au fil du temps, cette voie communale a été intégrée, pour environ 1 400 M2, dans la propriété JAOUEN qui est actuellement en vente. L'acquéreur potentiel souhaite, avant de signer un compromis, avoir la certitude que les deux communes accepteront de lui céder cette ancienne voie.

Mme le Maire précise que ce genre de cession peut nécessiter une enquête publique préalable avec un commissaire-enquêteur.

Seraient à la charge de l'acquéreur les frais de commissaire-enquêteur, de géomètre et de notaire. La cession aurait lieu à un prix à définir par le conseil municipal. Il s'agit d'une zone agricole mais qui s'est transformé en jardin d'agrément.

Mme le Maire propose de se rapprocher des services de Saint Pol de Léon afin de prendre une décision commune. Le conseil municipal approuve.

Dossier ABGRALL Lanveguen (Tél.: 06.26.50.38.75)

Mme le Maire fait part de la demande de M ; et Mme ABGRALL de Lanveguen qui souhaite acquérir une petite partie de la parcelle C n° 1341. La parcelle section C n° 984 appartient aux consorts JACQ de Lesplouénan.

Mme le Maire est dans l'attente de la réponse des consorts JACQ.

Radar pédagogique

La DDTM, service Sécurité routière du Finistère, met un radar pédagogique à notre disposition du 9 au 23 décembre 2020. Il est actuellement installé à Pont Eon. Le 16 décembre, il sera posé à Placénan.

Admission en non-valeur

Mme le Maire présente deux états de produits irrécouvrables établis par le Trésor pour un montant total de 98,03 euros.

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Admet en non-valeur les produits irrécouvrables de l'état présenté,

Autorise Mme le Maire à émettre les mandats correspondants.

Modifications budgétaires

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de faire la modification budgétaire suivante afin de réaliser les dernières opérations comptables de l'année :

Dépenses

Opération OFI Capital compte 1641 + 2 500 €

Opération 116 Signalisation compte 2135 - 2 500 €

Après avoir entendu les explications de Mme le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Décider de modifier le budget comme proposé par Mme le Maire.

Dénomination de rues

Cette année de nouveaux projets d'urbanisme ont vu le jour : le lotissement GORREC et la vente de deux terrains par M et Mme de Rochemonteix. Il est important de numéroter ces nouveaux terrains à construire.

Le conseil municipal décide :

De nommer le lotissement GORREC le « Hameau du Cercle », n°s 1, 2 et 3,

De nommer les terrains de Rochemonteix : 2 bis et 3 bis résidence Kerellon Izella

Numérotage

Mme le Maire explique que dans le cadre du développement de la fibre, la numérotation de toute la commune devient obligatoire même à la campagne.

La Poste propose ce service au prix de :

- L'audit 7 800 €
- La réalisation 5 100 €

Elle présente le pré-diagnostic de la qualité de l'adressage de PLOUENAN, rapport annexé au présent compte-rendu.

Le conseil municipal émet un avis de principe favorable et demande à Mme le Maire de solliciter un devis plus précis. Il autorise Mme le maire à signer tous les documents nécessaires à l'engagement de cette démarche.

Vente de glaces à emporter

Mme le Maire expose le projet Valérie Duggan : vente de glaces en itinérant avec son camion. Elle proposerait des glaces à l'italienne, des granites, des glaces à l'eau et des boissons sans alcool sur le circuit Cléder, Sibiril, Plougoulm, Santec, Roscoff, Saint Pol de Léon, Carantec, Henvic, Locquénolé, Penzé/Taulé, Guiclan et Plouénan.

Le conseil municipal émet un avis favorable à ce projet original.

Haut Léon Communauté

Frais kilométriques

Le conseil communautaire, lors de sa réunion du 14 octobre 2020, a décidé de rembourser

les frais kilométriques aux élus communaux, hors conseillers communautaires, participant

aux instances communautaires de Haut-Léon Communauté dont ils sont membres sur la base d'un forfait de 0,25 € par km sur présentation d'un état semestriel. La réunion ne doit

pas avoir lieu sur sa commune.

Chaque conseiller a reçu l'imprimé correspondant.

Commissions communautaires

Pour information, Mme le Maire donne la liste des conseillers membres des différentes

commissions communautaires:

Commission Finances, ressources humaines, administration générale : Maël SAILLOUR

Commission Développement économique, tourisme, stratégie et prospective : Jean-Michel

SEVERE

Commission Aménagement du territoire, littoral et biodiversité : Olivier MONCUS

Commission Services à la population, petite enfance, enfance/jeunesse et parentalité :

Véronique LE BOULCH

Commission Ingénierie publique, déchets : Jean-Paul CAER

COPIL PLUHi: Olivier MONCUS

Schéma vélo: Olivier MONCUS

Pneus dans la Penzé

M. MONCUS rend compte des interventions faites auprès de HLC Service Environnement, de

Morlaix Agglomération, le site de Penzé étant en zone Natura 2000 et la DDTM.

La DDTM préconise une action collective de nettoyage et d'en faire la publicité afin d'attirer

l'attention des habitants sur ce sujet.

Comité de jumelage du Pays léonard-Vechta

Mme le Maire présente la demande de subvention du comité de jumelage du Pays léonard-

Vechta. Ce dernier sollicite une subvention de 250 euros pour l'année 2020. Un voyage à

Vechta est planifié pour 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

Vote une subvention de 250 euros au comité de jumelage du Pays léonard-Vechta.

Noël des « anciens »

Mme MARC explique que cette année, au vu des circonstances sanitaires, il n'y a eu ni « repas » ni de « semaine bleue ». C'est pourquoi le CCAS a décidé, exceptionnellement, d'offrir un colis à toutes les personnes de 85 ans et plus soit 130 colis (53 Femmes, 22 Hommes, 10 Couples et 45 Personnes en établissement).

Elle présente la composition des colis :

Colis femmes à domicile : Boîte 18/18, gâteaux, chocolat, parfum, bonbons au miel pour 17,50 €

Colis hommes à domicile : Boîte 18/18, terrine, chocolat, savon pour 18 €

Colis couple : Boîte 27/17, terrine, gâteaux, chocolat, parfum, bonbons au miel, vin pour 30 €

Colis Maison de retraite : Boîte, chocolat, gâteaux, gel douche pour 14 €.

Les achats ont été effectués dans les commerces locaux.

Les colis pourront être retirés en mairie ou distribués à domicile ou en HEPAD par les membres du CCAS.

Noël des écoles

Olaf, accompagné de Mme le Maire et de Véronique LE BOULCH, distribuera, le mardi 15 décembre 2020, des chocolats à tous les enfants des trois écoles. En effet, en raison des conditions sanitaires, il n'était pas possible d'organiser le spectacle traditionnel.

Noël des agents

Mme le Maire rappelle que la commune offre à chaque agent communal et aux enfants jusqu'à 14 ans 30 euros de chèques Haut Finistère et une boîte de chocolats. Elle rappelle que le CNAS offre également une prime de Noël pour les enfants des adhérents.

La séance est levée à 23H30.

Aline CHEVAUCHER, maire

Jean-Paul CAER, secrétaire

MONCUS olivier	MARC Anne	CAER Jean-Paul	LE BOULC'H Véronique
SAILLOUR Maël	GUENA Hélène	BEAUMIN Hélène	
		LE BIAN Alain	SEVERE Jean-Michel
LE GALL David	CAZUC Denis	KERBIRIOU Guislaine	KERNEIS Karine
PETIT-CHOPIN Marie- Helène	JEZEQUEL Ronan	BOULC'H Aurélie	VILLENEUVE Michaël
QUILLEVERE Mélanie	PENNORS Laëtitia		